

**RENCONTRES « ANIMAL ET SOCIÉTÉ »**

**Groupe de travail n°2 - L'ANIMAL DANS LA VILLE**



**Propositions d'Actions Elevage - Commerce**

**A. Elevage des animaux de compagnie – Espèces Canine/Féline**

# S.A SACPA

---

## Service pour l'Assistance et le Contrôle du Peuplement Animal

1. Identifier la filière élevage en réalisant un état des lieux à l'échelle nationale. Recenser de manière objective la nébuleuse. Partir de données existantes et enquêtes sur le terrain auprès d'organismes en lien avec l'animal de compagnie (SCC, Syndicat professionnel, Eleveurs agréés, DDSV, collectivités, fourrières, refuges, Associations de Protection Animale, Cellules Anti-traffic de la SPA, Club canins...) recueillir de précieuses informations. Le milieu du chien est finalement assez restreint.

Cette étude aurait le mérite de révéler les situations critiques et de sensibiliser et valoriser les professionnels et les amateurs éclairés.

2. Les vétérinaires porteurs d'un mandat sanitaire devraient déclarés à la DDSV tous les éleveurs et particuliers faisant de la reproduction pour recouper les informations en liaison avec les centrales canines ou félines.
3. L'identification est obligatoire pour les chiens. En pratique il n'y a aucun contrôle. Le vétérinaire porteur du mandat sanitaire devrait déclarer à la DDSV les infractions.
4. Sortir du périmètre de la responsabilité civile les carnivores domestiques non identifiés (chiens et chats)
5. Se donner les moyens de faire respecter la réglementation suffisamment fournie dans le domaine des installations classées. Ajouter un paramètre de respect de la condition animale qui irait au-delà des principales contraintes réglementaires de conception des locaux d'élevage. Paramètre à pondérer avec les Associations et les professionnels suivant les espèces et les races (notion de grande taille, petite taille, poil long, cour....)

---

# S.A SACPA

## S.A SACPA

---

Service pour l'Assistance et le Contrôle du Peuplement Animal

6. Anticiper le développement des « farming » qui est une des réponses à l'écrasement des coûts de revient des chiots en imposant un nombre de certificat de capacité en adéquation avec la taille de l'élevage.
7. Créer un label imposant le respect des besoins biologiques, physiologiques et comportementaux des chiots et des chatons en élevage et en animalerie. Certification éthique développée par les APA
8. Imposer aux propriétaires la déclaration auprès de services compétents dès la première portée de chiots ou de chatons. Déclaration par exemple en DDSV, en Mairie, à la SCC ou possibilité d'utiliser le maillage des Associations de Protection Animale et de Fourrières pour collecter les informations. Cette mesure peut paraître difficile à appliquer et à contrôler mais elle aurait le mérite d'être dissuasive. Prévoir une contrepartie coercitive (amende) en cas de non respect ou de négligences de la part des propriétaires d'animaux. .
9. Sans maîtrise de l'amateurisme très peu d'améliorations en matière de protection animale sont à attendre. Il faut organiser et professionnaliser la filière. C'est aussi un des moyens de préserver les races de chiens et de moins subir les effets de mode avec leurs lots d'accidents et les euthanasies massives pour certaines races.
10. Dédier des inspecteurs DDSV aux suivis et aux contrôles des élevages d'animaux domestiques (contrôles protection animale et installations). Un inspecteur peut couvrir une région par exemple.

---

## S.A SACPA

3

Service pour l'Assistance et le Contrôle du Peuplement Animal

### B. Commerce de chiots et de chatons

1. Limiter les importations de chiots et de chatons aux pays Européens respectant une charte éthique commune à la France. Notamment en matière d'hébergement, de protection des animaux et de transport. Cette charte éthique pourrait faire office d'accord commercial entre les états membres.
2. Identifier clairement le pays d'origine pour la vente des chiots et chatons
3. Idem pour les NAC
4. Interdire les petites annonces aux personnes non déclarées.
5. Valoriser et encourager les bonnes pratiques en matière de commerce respectueux des besoins environnementaux des chiots et des chatons. Etablir la liste des critères environnementaux en partenariat avec les professionnels et les Associations de Protections Animale.
6. Lutter contre les importations illégales d'animaux de compagnie en créant une unité spécialisée en matière de trafic.
7. Utiliser et donner des moyens aux Associations : exemple SPA « cellule Anti-Trafic »
8. Créer un groupe d'intervention en capacité de prendre en charge des animaux issus de trafics (capture, récupération, transport, hébergement et soins). Préparation d'un cahier des charges adapté.